



Doc. 12584

13 avril 2011

Renforcer les mécanismes de protection des droits des consommateurs

Proposition de résolution

déposée par M. Bernard MARQUET et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le problème de la protection des droits des consommateurs contre les trafics illicites des produits de grande consommation a toujours existé, mais avec la mondialisation ce phénomène a acquis une dimension transnationale.

Depuis quelques années, de multiples incidents ont montré que les droits des consommateurs ne seraient plus protégés d'une manière efficace vu la dimension de la problématique: fraude alimentaire, contrebande du tabac, contrefaçon de jouets, accidents dus à des pièces détachées ou à des équipements électriques non conformes ou contrefaits, faux médicaments et cosmétiques. La liste n'est pas exhaustive.

L'Assemblée parlementaire partage pleinement les préoccupations du Comité des Ministres, reflétées dans le document sur les priorités du programme pour 2012-2013 adopté le 16 février 2011 et qui concernent notamment les menaces pesant sur l'Etat de droit. Parmi ces menaces le Comité des Ministres note, entre autres, le crime organisé, la corruption, la contrefaçon de produits médicaux.

Deux questions essentielles se font jour : quels risques les consommateurs encourent-ils réellement ? Quelles pourraient être les stratégies adoptées par les pouvoirs publics des pays membres du Conseil de l'Europe afin de mieux défendre les droits des consommateurs face aux nouveaux défis de la sécurité des produits de grande consommation et face à la mondialisation des trafics illicites souvent liés également à la corruption?

L'Assemblée parlementaire considère que le Conseil de l'Europe devrait se pencher sur cette problématique afin d'élaborer et de proposer aux Etats membres des recommandations visant à lutter contre les violations des droits des consommateurs.

Ces recommandations pourraient inclure des mesures normatives juridiques dans un contexte « mondialisé », y compris un arsenal répressif adapté ; renforcer les mécanismes de contrôle dans un Etat de droit, y compris l'innocuité et la traçabilité des produits de grande consommation ; améliorer la coopération entre les Etats membres en la matière et l'échange de bonnes pratiques ; rendre plus efficace la coopération avec les autres organisations internationales, notamment avec l'Union européenne ; mieux informer et sensibiliser les consommateurs sur les risques pour leur bien-être, leur environnement et la santé.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
BODEN Fernand, Luxembourg, PPE/DC
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
BOSWELL Tim, Royaume-Uni, GDE
CAPARIN Karmela, Croatie, PPE/DC
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, GDE
FALZON Joseph, Malte, PPE/DC
FERIĆ-VAC Mirjana, Croatie, SOC
FOŘT Stanislav, République slovaque, ADLE
GALE Roger, Royaume-Uni, GDE
GIRZYŃSKI Zbigniew, Pologne, GDE
HARANGOZÓ Gábor, Hongrie, SOC
HOOD Jim, Royaume-Uni, SOC
HUSS Jean, Luxembourg, SOC
JEVTIĆ Miloš, Serbie, SOC
JOHN-CALAME Francine, Suisse, SOC
KAUFER Virág, Hongrie, SOC
KONEČNÝ Albrecht, Autriche, SOC
MARIN Christine, France, PPE/DC
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
PRESCOTT John, Royaume-Uni, SOC
RIGONI Andrea, Italie, ADLE
STRÄSSER Christoph, Allemagne, SOC
STUCCHI Giacomo, Italie, GDE
VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste